



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles ci-après que le locataire s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au propriétaire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

- a) Les heures d'arrivée sont normalement prévues pour les locations à la semaine **l'après-midi à partir de 16h**. Les heures de départ sont prévues **le matin avant 10h**. Les locations pour les week-ends sont par tranche de 24h. Les heures d'arrivée et de départ sont à voir directement avec le propriétaire.
- b) Il est convenu qu'en cas de désistement :
- **du locataire** :
 - à plus d'un mois avant la prise d'effet de la location, le locataire perd l'acompte versé,
 - à moins d'un mois avant la prise d'effet de la location, le locataire versera en outre la différence entre l'acompte et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.
 - **du propriétaire** :
 - Un remboursement total en cas de fermeture administrative de notre établissement.
- c) Si un retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le locataire, le propriétaire pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le locataire.
- d) **Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter « en bon père de famille » et de les entretenir quotidiennement. Un supplément de 50 € au tarif du ménage de départ sera réclamé en cas de négligence.** Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du locataire. **Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du locataire ou de sa famille.**
- e) Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif qui vous sera donné à votre arrivée. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au locataire, à son départ, le prix du nettoyage des locaux loués, la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc. ...
- f) Le locataire s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux etc...). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts.
Le locataire à l'obligation de signaler, dans les 12 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.
- g) **Le dépôt de garantie de 250 Euros devra être versé à votre arrivée. Il sera restitué à votre départ après la vérification des lieux.**
- h) Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.
- i) **Le couchage haut des lits superposés ne convient pas aux adultes, ni aux enfants de moins de 6 ans.**
- j) Nos amis les chiens calmes sont admis aux mois de juillet et août pour un maximum de 3 pour l'ensemble des gîtes sur demande spécifique. Ils seront tenus en laisse dans l'enceinte des gîtes et interdit à la piscine. (Chaque gîte possède une petite cour fermée où les animaux peuvent être laissés en liberté).
- k) **La piscine et les salles de réception/jeux sont uniquement réservées aux résidents des gîtes.**
(Quelques invités extérieurs peuvent être tolérés sur demande spécifique).
- m) **Il est interdit de fumer à l'intérieur des gîtes.**
- n). **(pour les groupes)** La location de la salle est uniquement réservée aux locataires des gîtes (quelques invités extérieurs, peuvent être tolérés sur demande spécifique).
Les animations musicales ne sont pas autorisées. Cependant une musique de fond est tolérée en intérieur dans la salle les portes et les fenêtres fermées.
Nous sommes situés au cœur d'un petit village calme avec du voisinage.

Le propriétaire

Mr POTDEVIN

Le locataire (précédé de la mention "Lu et approuvé")